

Rapport de la commission Préavis no 10/25

Rénovation et remise aux normes de la piscine

Membres de la commission : Mmes Anaïs Piguët, Florence Widmer, Suzanne Auchlin, Catherine Moret Neyroud (suppl.) et MM. Christian Streit et Jean-Yves Tharin, Maxime Regidor (suppl.)

Aubonne, le 4 février 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la rénovation et remise aux normes de la piscine.

1. Préambule

La Commission s'est réunie les 24 novembre, 16 décembre 2025 ainsi que les 22 janvier et 4 février 2026. MM. Yves Charrière et François Strauss, pour la CoFin, étaient présents lors des séances des 24 novembre et 22 janvier. Le 22 janvier, Messieurs Richard Calderini et Daniele Mescia de l'entreprise Jenzer & Partner ont également participé à la séance. La commission a apprécié la présentation qui leur a été faite et tient à remercier MM. Charrière, Calderini et Mescia pour leur disponibilité ainsi que pour les clarifications apportées. Il n'a pas été fait appel aux suppléants.

2. Le projet

Après 54 ans d'exploitation, la piscine doit impérativement être rénovée et remise aux normes. De nouvelles réparations ne sont plus possibles, les pièces n'étant plus produites. De plus, les normes relatives au traitement de l'eau ne sont plus respectées.

La Municipalité propose de décorréliser les travaux relatifs à la piscine de la construction de la salle de gymnastique. En effet, les travaux relatifs à la piscine ne sauraient attendre le début des travaux de la salle de gymnastique, le début de ces travaux n'étant ni certain, ni connu. Une ou plusieurs saisons de fermeture de la piscine n'étant pas envisagées, il a été décidé de présenter ce préavis sans attendre la décision du Conseil communal relatif à la construction de la salle de gymnastique.

Si le rapport de la société Jenzer & Partner effectué en 2019 était un état des lieux, celui de 2021 a été adapté en continu.

D'une manière générale, le projet a évolué depuis le dépôt du préavis, la commission a pu prendre connaissance de documents actualisés de travail, le montant du préavis n'en est pas modifié pour autant. Le projet est encore susceptible de modifications.

Jenzer & Partner ne fera pas office d'entreprise générale, mais des contrats spécifiques seront attribués.

Bassins

Pour des raisons notamment de sécurité, le projet prévoit de reculer les murs du bassin plongeon et de réduire ainsi le local technique sous les plongeoirs actuels ce qui aura pour effet d'agrandir le bassin plongeon. Il ne sera plus possible d'atteindre le bassin nageurs en sautant du plongeoir des trois mètres. A relever que les plongeoirs seront inversés, celui des trois mètres sera muni d'une plateforme sécurisée et non d'un tremplin souple. Son escalier (qui sera plus large et en béton) sera du côté gauche et non plus à droite. Les distances entre les deux plongeoirs seront plus que respectées.

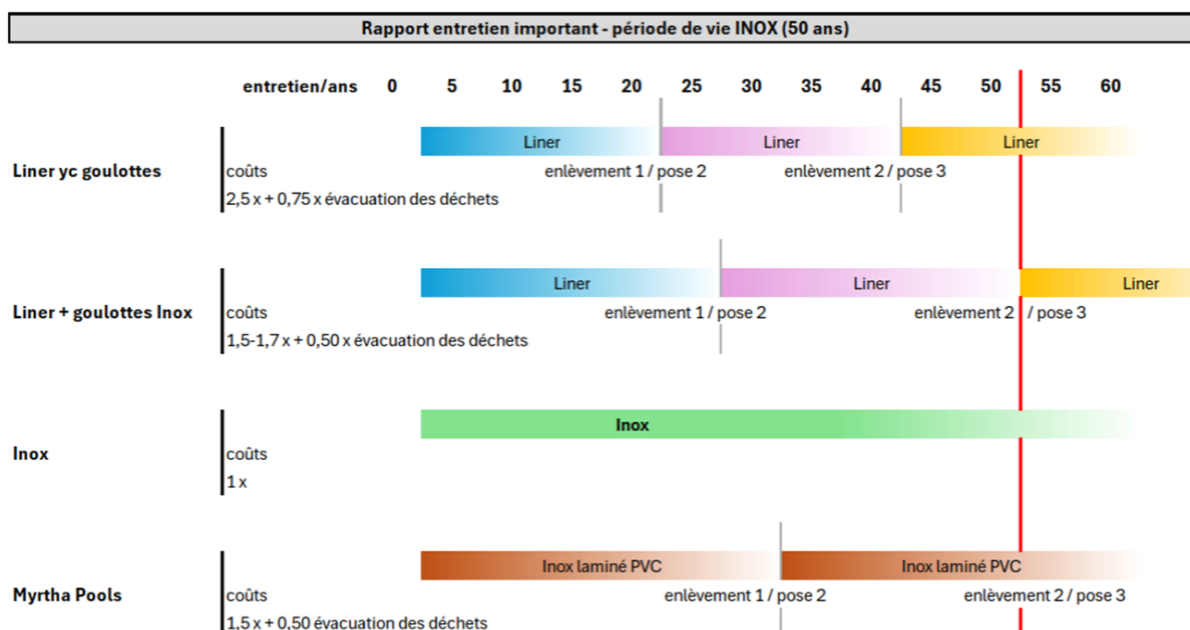
Faisant suite à l'analyse géotechnique, le choix des pieux pour stabiliser le terrain correspond à la nature du sous-sol. La distance entre les pieux sera la même partout, les leçons ont été tirées à la suite de la construction de la caserne des pompiers.

Un diagnostic amiante sera effectué.

Les murs des bassins nageurs et non-nageurs seront conservés. Le fond du bassin sera monté de 20cm pour ancrer les pieux, mais on regagnera cet espace en-haut du bassin puisque le niveau de l'eau sera à fleur de sol ; il n'y aura plus d'espace « vide » entre la goulotte et l'eau. La profondeur des bassins sera conforme aux normes. Il y aura ainsi moins d'excavations que prévues dans l'étude préliminaire, on parle maintenant de 1500-1600 m³ soit environ 10 camions par jour sur 3 semaines. Le parking sera en grande partie utilisable durant les travaux de la piscine.

Les bassins seront donc couverts de plaques d'inox soudées sur place. L'inox a peu de souplesse en cas de mouvement du sol, mais dans cette situation, c'est le radier qui absorbe les mouvements.

Si le choix de l'inox reste cher à la mise en place, il a une durée de vie d'environ 50 ans. Vous trouverez ci-dessous un comparatif (envoyé par Jenzer et Partner) du choix des matériaux et leur durée de vie :



A souligner que le revêtement « Myrtha Pools » a été utilisé pour la piscine **intérieure** de la Vaudoise Arena.

En ce qui concerne les aménagements du bassin-nageurs, on notera que les blocs de départs se trouveront dorénavant côté Jura, fixés sur des supports. Des supports supplémentaires seront fixés à l'opposé, permettant ainsi à des jeux/aménagements d'être arrimés.

Actuellement, il n'est pas prévu de bâcher les bassins. Des fosses pouvant accueillir ces bâches seront tout de même créées en cas d'exigence du Canton.

La commission attire l'attention sur les problèmes d'électrolyse lorsque des bijoux sont en contact avec l'inox et le perce. Elle propose l'interdiction du port des bijoux dans les bassins et que des contrôles soient effectués à ce sujet.

La pataugeoire

Cette dernière n'est plus du tout aux normes, il a été décidé de la déplacer pour des raisons techniques, plus proche des points d'eau (il y aura 12-14 vannes pour la remplir). Elle comportera des jeux d'eau et deux toboggans. L'eau d'une pataugeoire doit être vidée quotidiennement. Une zone ombragée (par une voile couvrant env. 65% de la superficie) est prévue sur la pataugeoire. Une clôture séparera la pataugeoire du reste des bassins, pour des raisons de sécurité.

Traitement de l'eau

Les locaux techniques utilisés pour le traitement de l'eau et le stockage des produits nécessaires sont trop petits et ne répondent plus aux normes, ainsi les locaux sous la buvette, les garages et l'espace de stockage à côté du plongeur seront modifiés pour recevoir l'équipement nécessaire. Une nouvelle zone souterraine complètera le dispositif mentionné précédemment afin de garantir une accessibilité facilitée pour les livraisons de plain-pied (voir plans page 21 du préavis) ce qui permet d'éviter le contact avec les utilisateurs.

La pente d'accès se trouvant le long des garages actuels devra être modifiée afin de faciliter l'entrée aux nouveaux locaux techniques ; 5 à 7 places de parc actuelles pourraient être perdues et utilisées pour l'accès aux nouveaux

locaux. La commission trouverait opportun que les places de parc perdues soient compensées d'une façon ou d'une autre sur site.

Cette mise aux normes actuelles du traitement de l'eau permettra de diminuer drastiquement (ratio de 1 à 3) la quantité d'eau à changer par nageur par jour.

Récupération des eaux

S'il n'est pas nocif pour les nageurs d'avaler de petites quantités d'eau de la piscine, une réutilisation issue du bassin de sédimentation, après le lavage des filtres n'est pas envisagée car trop contraignante et coûteuse. Il en va de même pour l'eau des pédiluves.

Si la salle de gym est construite, il y aura un récupérateur d'eau de pluie du toit qui serait utilisée pour l'arrosage des espaces verts.

Bâtiments de service

Le préavis indique que de nouveaux locaux seront inclus dans le projet de la salle de gym et que les anciens bâtiments seraient ensuite démolis.

Dans l'optique où les travaux de la piscine se feront indépendamment de ceux de la salle de gym, la variante actuelle est de conserver certains bâtiments (une nouvelle affectation pourrait leur être trouvée). La commission salue l'adaptation de ce point du préavis.

Subventions

Les subventions ne seront connues qu'une fois les travaux réalisés. Les plans sont conçus de telle manière à respecter les normes et conditions pour les obtenir.

Dimension sociale

Le montant prévu dans ce préavis est conséquent pour une ouverture annuelle de 3-4 mois. Toutefois, la commission n'oublie pas l'aspect social et affectif de ce préavis : les aubonnois sont attachés à leur piscine.

La piscine n'est pas seulement un espace vert dans le bourg ni juste une installation sportive.

Elle est également un lieu de rencontres, de souvenirs, de début de « liberté » pour les jeunes qui peuvent s'y rendre seuls. La piscine permet également l'apprentissage de la natation dans un espace sécurisé. Les élèves des classes situées à Aubonne peuvent y aller à pied lors de sorties scolaires. Selon le graphique de la page 36 du préavis, environ la moitié des utilisateurs est aubonnoise, l'autre moitié vient donc d'ailleurs et se déplace expressément pour la piscine.

3. Rapport de la CoFIN

4. Conclusions

En conclusion, la commission à l'unanimité vous propose d'accepter les conclusions du préavis

- vu le préavis municipal n°10/25 relatif au projet de **rénovation de la piscine**,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux mentionnés dans ce préavis ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ;
- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 7'626'600.—TTC pour la réalisation de ces travaux ;
- autorise la Municipalité à prélever cette somme par la trésorerie courante et par une consolidation progressive par l'emprunt, pour tout ou partie du montant et dans la limite de plafond d'endettement.

Ainsi, délibéré en séance de commission le 4 février 2026.

Pour la commission ad hoc,
Le rapporteur Mme Suzanne Auchlin